

PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

VILLAGE

Enquête publique

Échelle 1 : 2'000

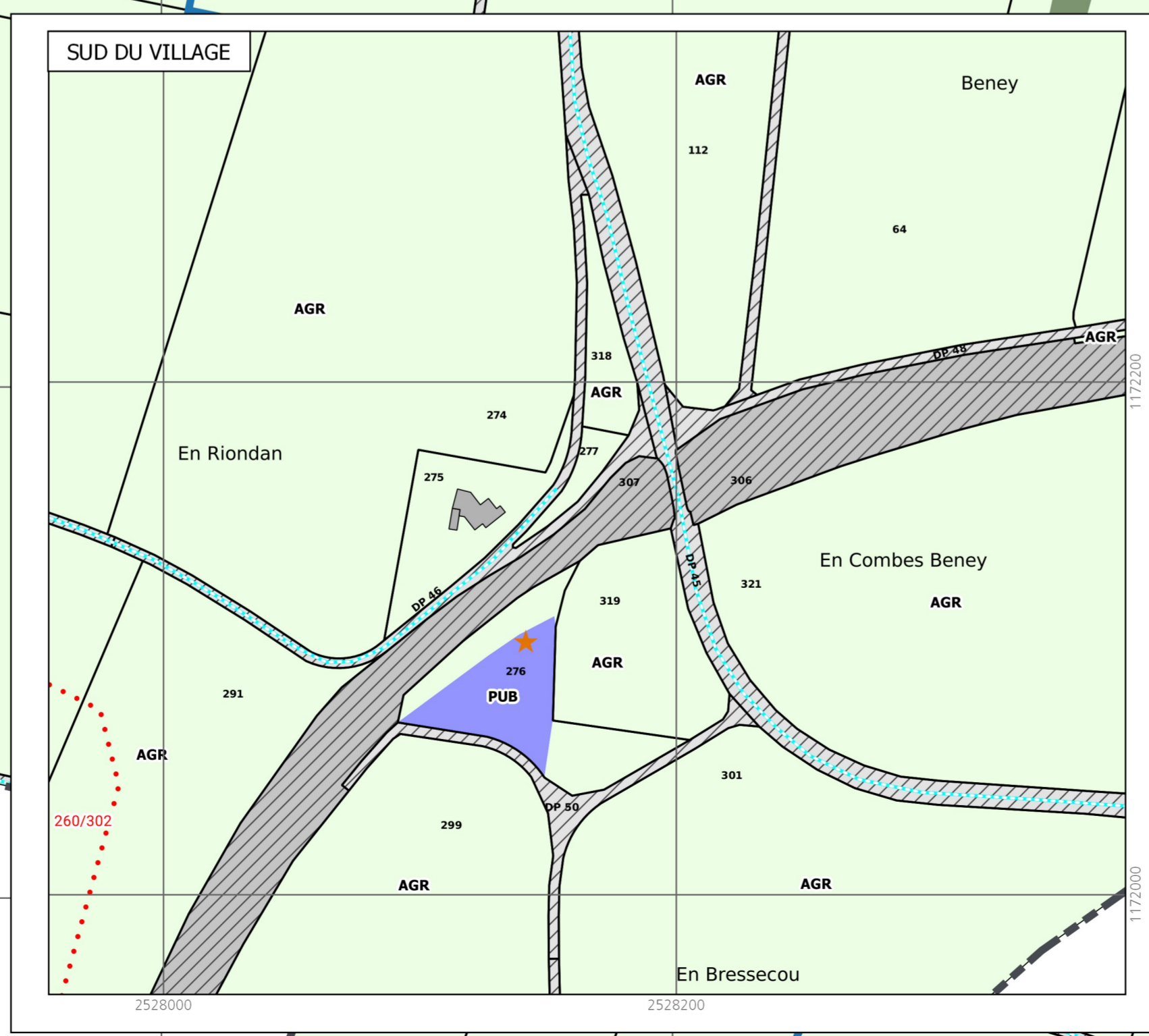
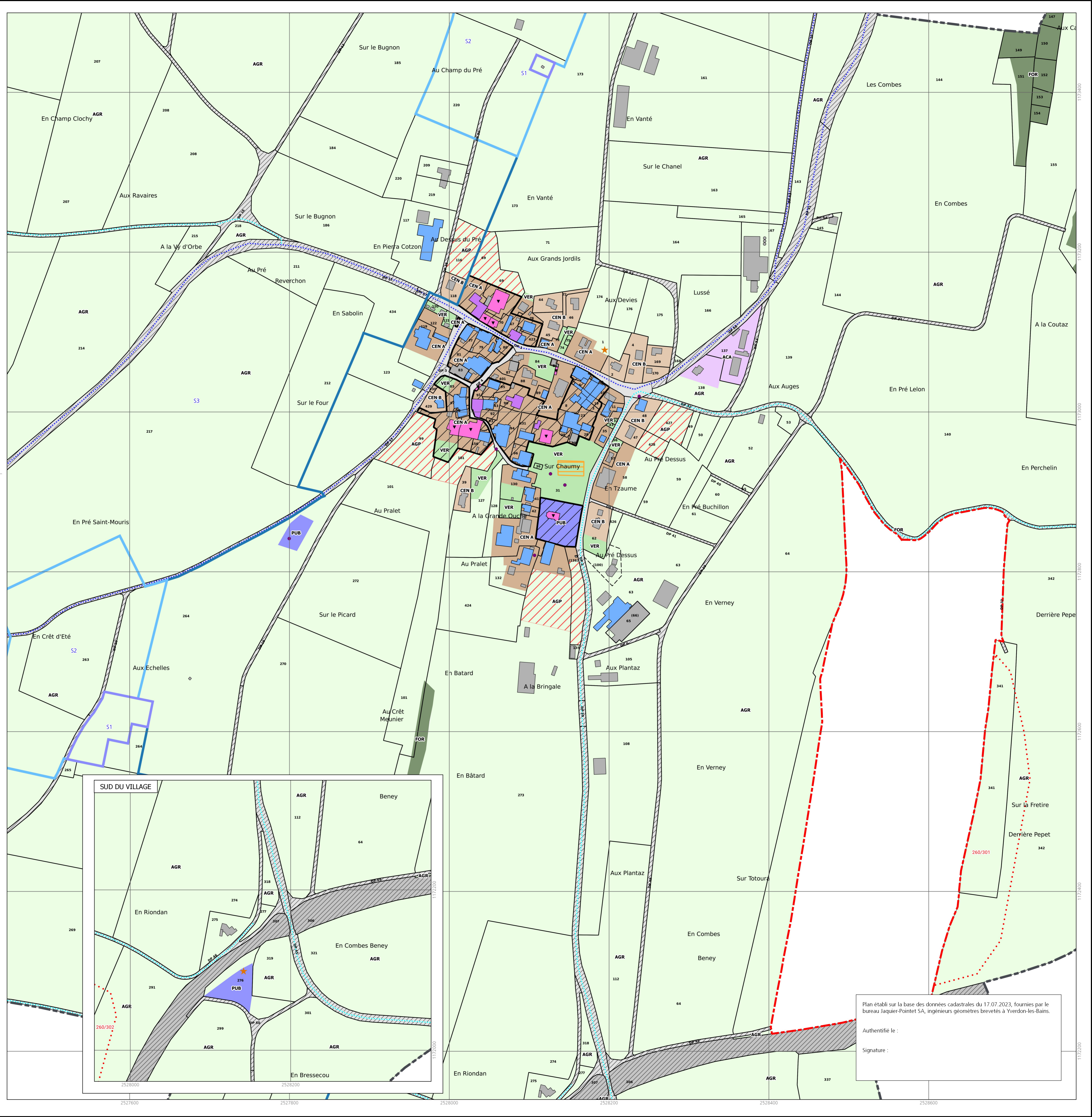
Octobre 2023

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du :	Soumis à l'enquête publique du :
Le Syndic : La Secrétaire :	Le Syndic : La Secrétaire :
Adopté par le Conseil général dans sa séance du :	Approuvé par le Département compétent Lausanne, le :
Le Président : La Secrétaire :	La Cheffe du département :
Entré en vigueur le :	

Jaquier Pointet SA
Géomètres brevetés
Rue des Pêcheurs 7
Case postale
1401 Yverdon-les-Bains
024 424 60 70
info@japo.ch
www.japo.ch

LÉGENDE

- Limite communale
 - - - Limite du plan d'affectation
- ### AFFECTATIONS
- Zone centrale 15 LAT - A (CEN A)
 - Zone centrale 15 LAT - B (CEN B)
 - Zone d'activités économiques 15 LAT (ACA)
 - Zone affectée à des besoins publics 15 LAT (PUB)
 - Zone de verdure 15 LAT (VER)
 - Zone de desserte 15 LAT
 - Zone agricole 16 LAT (AGR)
 - Zone agricole protégée 16 LAT (AGP)
 - Aire forestière 18 LAT (FOR)
 - Zone de desserte 18 LAT
 - Zone ferroviaire 18 LAT
 - Aire
 - Aire de détente 15 LAT
- ### PATRIMOINE
- Région archéologique
 - ▭ Secteurs de protection du site bâti 17 LAT
- ### Recensement architectural
- Objet noté 2
 - Objet noté 3
 - Objet noté 4
- ### Mesures de protection
- ▼ Inscription à l'inventaire
- ### Inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse (IVS)
- Importance régionale
 - Importance locale
- ### ENVIRONNEMENT
- ★ Site pollué concerné par un changement d'affectation
- ### Zones de protection des eaux
- Zone S1
 - Zone S2
 - Zone S3



Plan établi sur la base des données cadastrales du 17.07.2023, fournies par le bureau Jaquier-Pointet SA, ingénieurs géomètres brevetés à Yverdon-les-Bains.
Authentifié le :
Signature :